

Note synthétique relative au Compte Administratif 2019

Dans les communes et leurs établissements publics, les départements, les régions et les métropoles, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est annexée au compte administratif. La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique restent à l'appréciation des collectivités locales.

Les concepts budgétaires

La section de fonctionnement comprend toutes les dépenses et les recettes courantes nécessaires au fonctionnement des services du syndicat ainsi que les charges financières liées aux intérêts de la dette (syndicat non concerné).

La section d'investissement comprend, en dépenses, les opérations qui modifient la consistance ou la valeur du patrimoine de la commune, tels que les achats de matériel, les constructions ou les travaux d'infrastructure. Elle comprend également le remboursement du capital d'emprunt, le déficit reporté et des opérations d'ordre. Les recettes d'investissement assurent leur financement.

Les opérations réelles se caractérisent par le fait qu'elles donnent lieu à des mouvements de trésorerie.

Les opérations d'ordre, exécutées à l'initiative de l'ordonnateur, ne donnent lieu quant à elles à aucun décaissement et encaissement : des transferts de crédits peuvent s'effectuer d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section, permettant notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif du Syndicat sans avoir de conséquences sur la trésorerie.

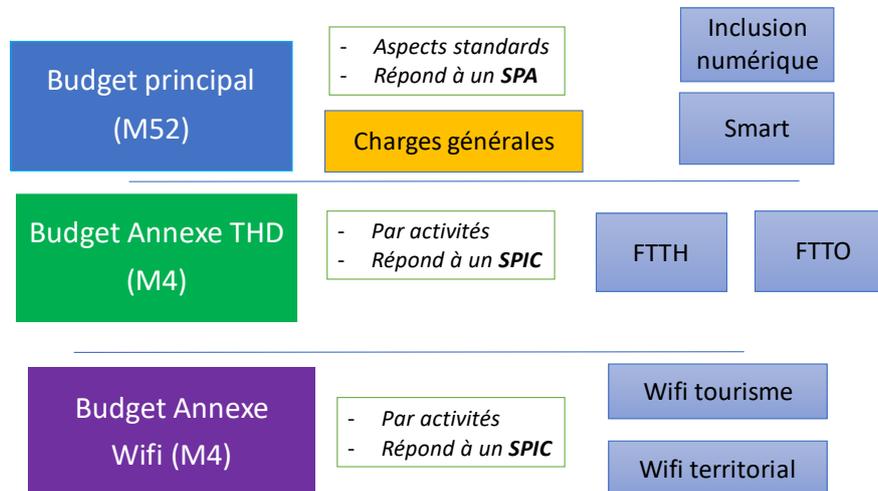
Contexte

Le Syndicat Mixte Ouvert (SMO) Val de Loire Numérique a pour objet, au sens de l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales, « la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et des services locaux de communications électroniques et activités connexes sur le territoire de ses membres ». Depuis octobre 2017, ses membres sont la Région Centre Val-de-Loire, le Département du Loir-et-Cher, le Département d'Indre-et-Loire, les EPCI du Loir-et-Cher, les EPCI d'Indre-et-Loire (sauf Tours Métropole Val de Loire).

Le Compte Administratif 2019 s'élève à 2 746 387,59 € en dépenses et 10 849 057,14 € en recettes.

Lorsqu'on intègre le résultat 2018 (14 787 260,40 €), le résultat de clôture 2019 s'élève à 22 889 929,95 € tous budgets confondus. Le résultat s'explique principalement par le financement du déploiement du THD, en avance de phase, par les membres.

Le syndicat compte **trois budgets** : un budget principal, un budget annexe Très Haut Débit et un budget annexe Wifi.



SPA : Service Public Administratif

SPIC: Service Public Industriel et Commercial

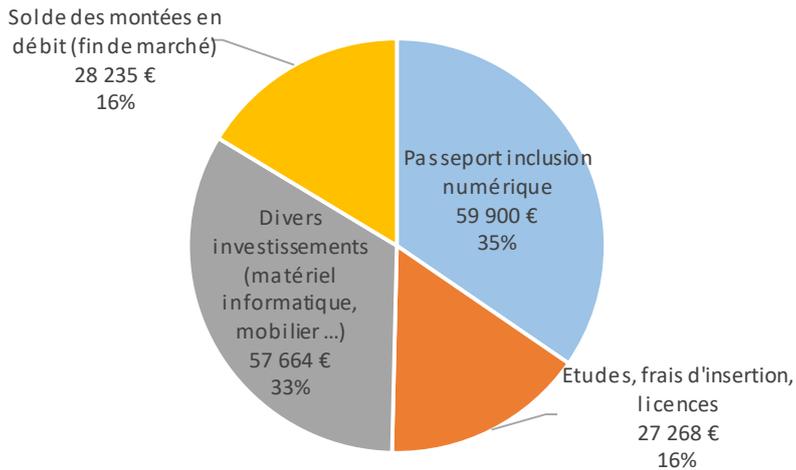
FtH : Fibre optique jusqu'à l'habitation

FtO : Fibre optique jusqu'à l'entreprise

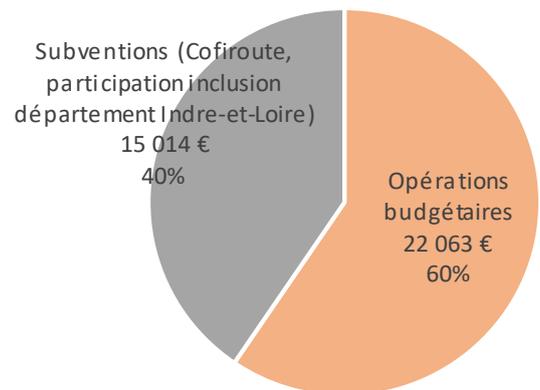
Le compte administratif 2019 détaillé par budget est le suivant

- Budget principal : opérations réelles et ordres
- Investissement :

Dépenses d'investissement 2019 **173 067 €**

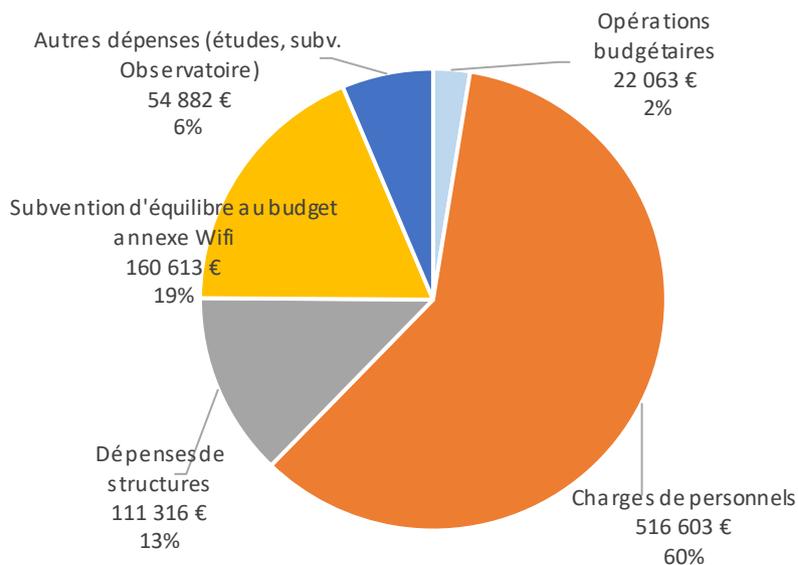


Recettes d'investissement 2019 **37 077 €**

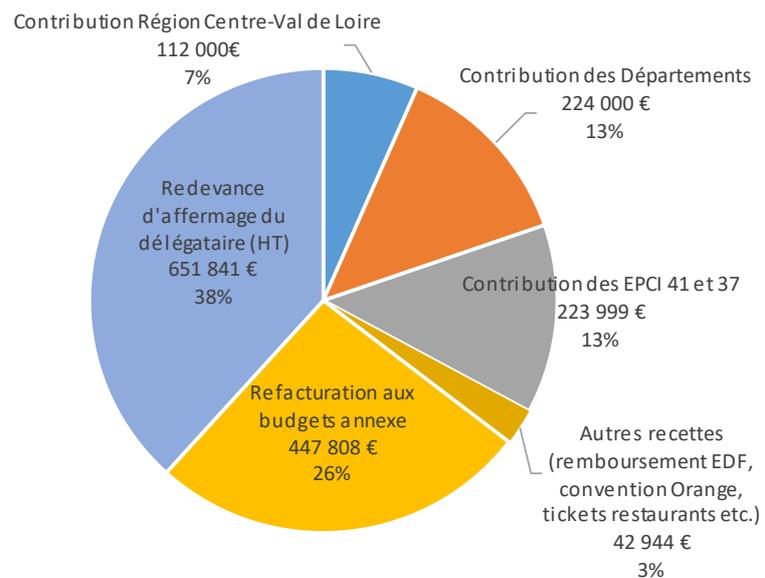


- Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement 2019 **865 477 €**



Recettes de fonctionnement 2019 **1 702 592 €**

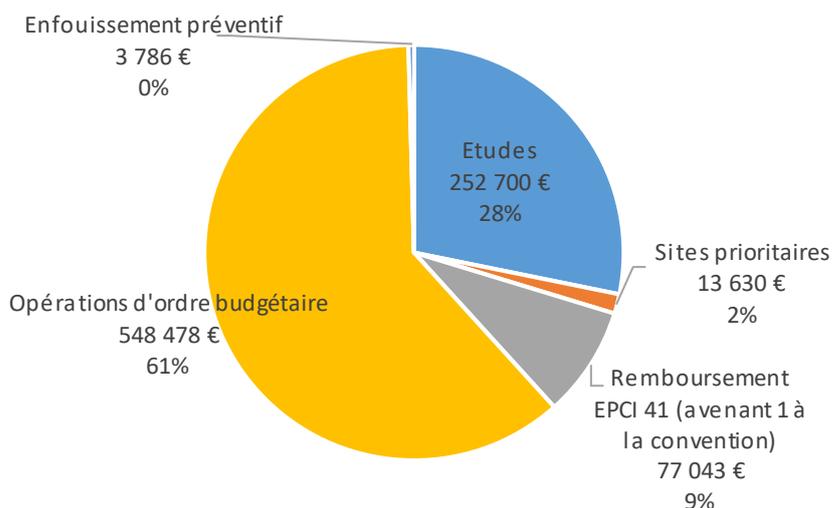


Budget annexe Très Haut Débit : opérations réelles et ordres

➤ Investissement :

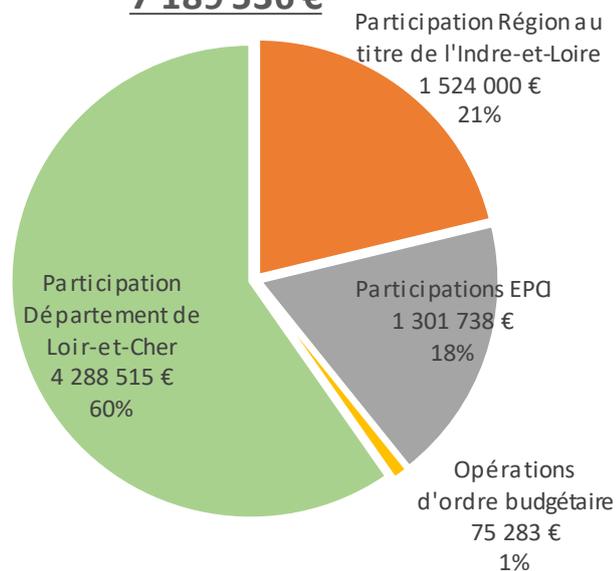
Dépenses d'investissement 2019

895 637 €



Recettes d'investissement 2019

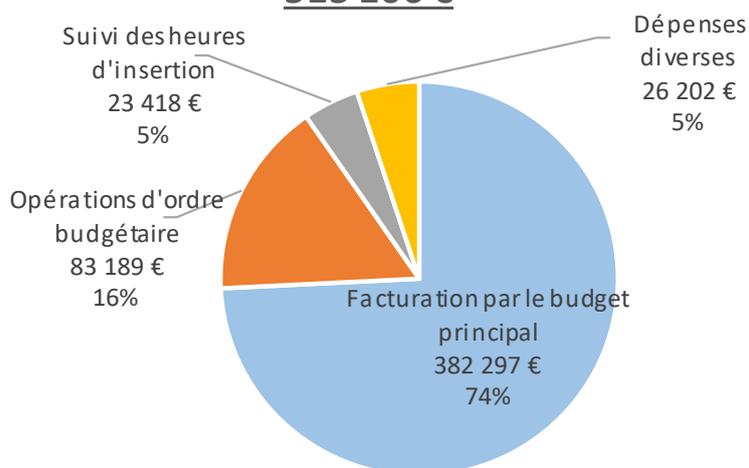
7 189 536 €



➤ Fonctionnement :

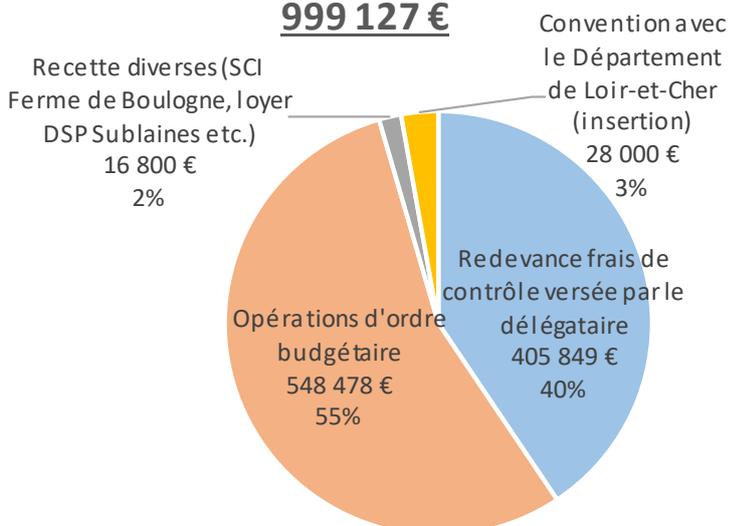
Dépenses de fonctionnement 2019

515 106 €



Recettes de fonctionnement 2019

999 127 €

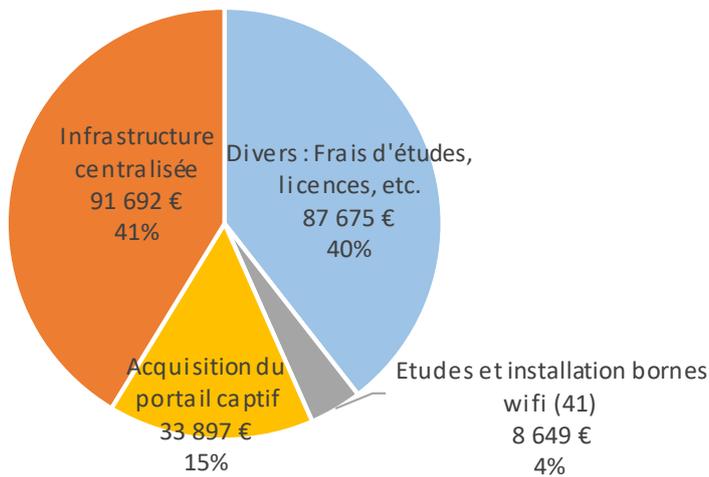


Budget annexe Smart Val de Loire : opérations réelles et ordres

➤ Investissement :

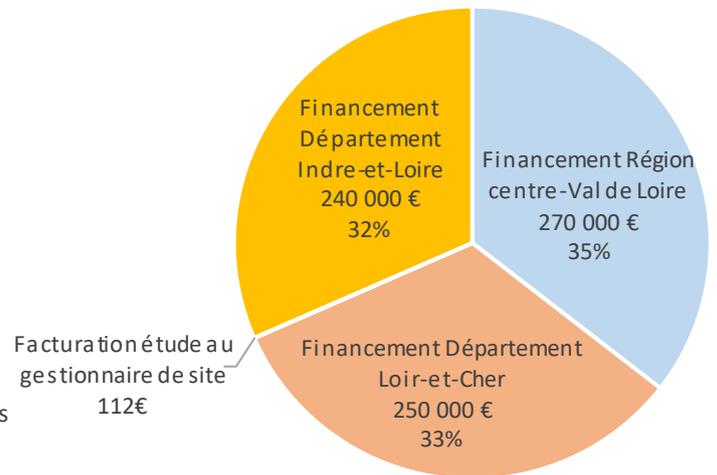
Dépenses d'investissement 2019

221 913 €



Recettes d'investissement 2019

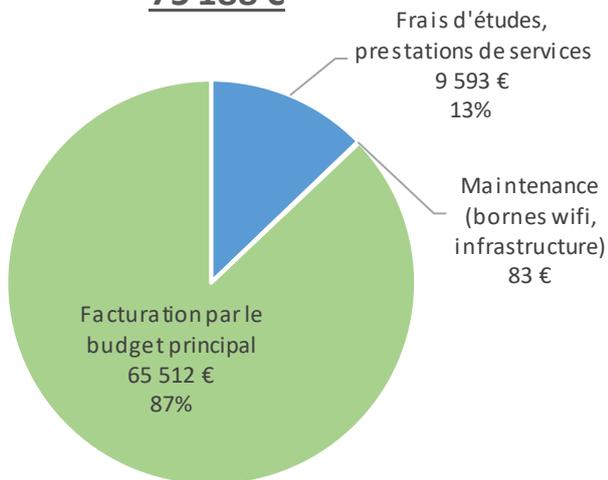
760 112 €



➤ Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement 2019

75 188 €



Recettes de fonctionnement 2019

160 613 €

